

# Saint-Philbert

par

A. MONTIER

Avocat, docteur en droit

Membre de la Société de l'Histoire de Normandie

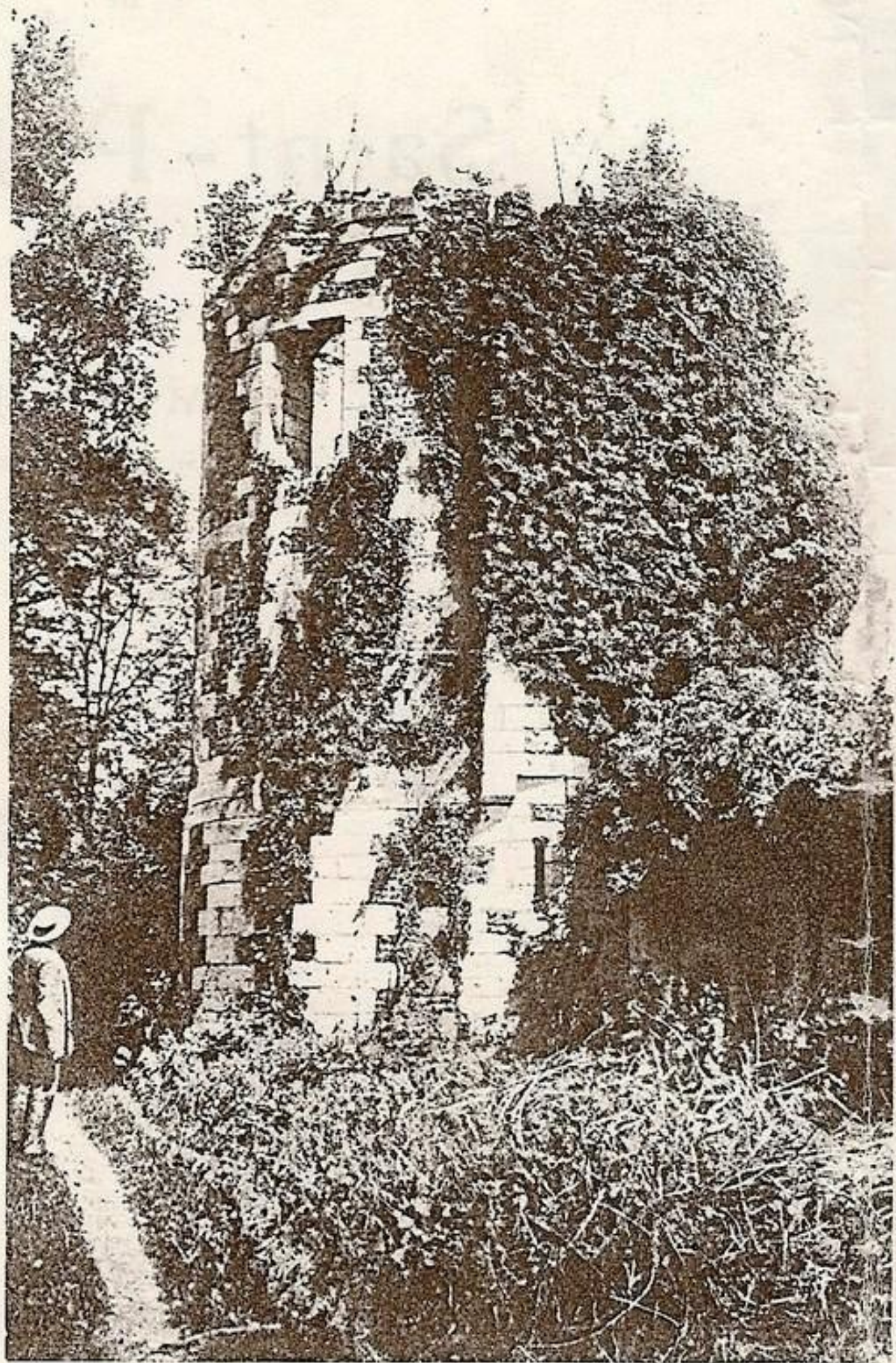


PARIS

IMPRIMERIE " LA SEMEUSE "

1907







# LA BARONNIE DE SAINT-PHILBERT



**R**OLL ou Rollon distribua entre ses compagnons scandinaves, après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, une grande partie des terres qu'il venait de conquérir :

A plusors dona viles è Chatels è citez,  
Dona champs, dona rentes, dona molins è prez,  
Dona broils (*bois*), dona terres, dona granz eritez  
Solonc lor gens servises, è solonc lors bontez,  
Solonc la gentilesce, è solon lor aëz (*âge*) (1).

C'était leur part de butin, et la délimitation des domaines se fit au cordeau, suivant la coutume des peuples du Nord. Mais Roll, au milieu de ses largesses, sut se conserver un vaste domaine personnel. Le comté de Brionne, une grande partie du Roumois auquel il a laissé son nom, et, sur la rive gauche de la Risle, la forêt de Guer ou de Wewr (Vièvre) qui couvrait alors le territoire de Saint-Philbert. Freneuse, Saint-Pierre-des-Ifs, Saint-Grégoire-du-Vièvre, Saint-Étienne-Lallier, la Poterie-Matthieu n'étaient que des dépendances du domaine ducal. Cette forêt constituait un magnifique terrain de chasse, et nos ducs avaient trop souci de leurs plaisirs cynégétiques pour

---

(1) Wace, *Roman de Rou*, v. 1928.



ne pas se réserver les contrées où ils pouvaient donner librement carrière à leur passion dominante. Il est permis de supposer qu'ils avaient établi en cet endroit une *villa* pour leur servir tout à la fois de pied-à-terre à cet endroit et de logement au fermier de leurs moulins de la Risle.

Un jour, le petit-fils de Rollon, le jeune duc Richard I<sup>er</sup>, fils de Guillaume Longue-Épée et de Sprota, chassait dans cette forêt de Guer ou de Wewr (1). Il était accompagné de Raoul, son frère utérin, né du concubinage de Sprota devenue veuve, avec Asperleng, riche Normand, fermier des moulins de la Risle et qui habitait la villa. Tout à coup, celui-ci est assailli par un ours de forte taille : la vue de cet animal mit aussitôt en fuite les courtisans du duc et, abandonné de tous, Raoul se trouva en danger de mort. Il se garda bien d'imiter ses compagnons et de s'enfuir : il fit face au fauve et fut assez heureux pour le terrasser. Richard, émerveillé du sang-froid et du courage de son frère utérin Raoul, voulut lui témoigner sa gratitude et lui donna la forêt de Guer ou de Wewr *avec ses dépendances*, telles que moulins, etc.

Une ferme, située sur le plateau, un peu au-dessus d'un vallon débouchant sur le plateau de Saint-Pierre-des-Ifs, porte encore le nom de l'Ourie, en souvenir, dit la légende, de l'ours abattu par Raoul.

Guillaume de Jumièges (liv. VII) raconte ainsi la scène :

« Richard I<sup>er</sup>, dit-il, fils de Guillaume Longue-Épée, se trouvant dans son enfance, et après la mort de son père, retenu comme en exil par le roi des Français, sa mère Sprota, cédant à la nécessité, consentit à vivre avec un certain homme très riche nommé Asperleng. Cet homme, quoiqu'il possédât beaucoup de bien, avait coutume cependant de tenir en ferme les moulins de la vallée de Risle. Il eut de Sprota un fils, nommé Raoul, celui dont nous venons de parler, et plusieurs fils qui, dans la suite, furent mariés en Normandie avec des nobles. Lorsque le duc Richard eut recouvré le duché de Normandie que le roi des Fran-

---

(1) Le *te* saxon se prononçait comme le *gu* français : ainsi Wewr se prononçait Guer, Wilhelm pour Guilhem, Waleran pour Galeran, etc.



çais lui avait frauduleusement enlevé, il arriva un certain jour que ses hommes allèrent à la chasse dans la forêt dite de Wèvre: le hasard fit que Raoul, frère utérin du duc, assista aussi à cette chasse. Comme ils s'étaient enfoncés dans l'épaisseur des bois, ils rencontrèrent dans une certaine vallée un ours d'une énorme grosseur. Les chasseurs prirent aussitôt la fuite et laissèrent le jeune Raoul tout seul, lui donnant ainsi une occasion de faire éclater son courage. Redoutant la honte de la fuite, plus que la férocité de l'animal, Raoul s'arrêta, et, quoiqu'il fût encore jeune, fort de la valeur qu'il portait en son âme, il renversa à ses pieds la bête furieuse. Ses compagnons revinrent avec lui après avoir fui, et, ayant vu l'issue de l'événement, ils racontèrent au duc Richard l'exploit du jeune homme. Le duc en fut fort réjoui et lui donna cette forêt de Wèvre, avec toutes ses dépendances. »

Raoul prit d'abord le nom de son nouveau domaine, mais bientôt la faveur ducale le combla de plus amples dignités. Quand il fut investi du comté d'Ivry, il reçut le nom de ce pays, et c'est sous le nom de Raoul d'Ivry qu'il devint l'un des barons les plus influents de la cour de Richard I<sup>er</sup>.

C'est à lui que Richard II confia le soin de la répression de la fameuse révolte des paysans de Normandie en 997. Il s'acquitta de cette tâche avec une férocité terrible, dont maître Wace nous a donné les détails dans le *Roman de Rou* :

Raol fu mult de mal talent  
Nes vont mener à jugement (les vilains révoltés):  
Tuz les fist tristes è dolenz,  
A plusieurs fist traire les denz  
E li altres fit espercer (empaler),  
Traire les oïls, li piings colper...  
Li oltres fist tuïst vifs bruilir  
Et li oltre en plumb builir...

Ce baron si farouche les armes à la main était cependant un ami des lettres. Il voulait conserver à la postérité le souvenir des actes accomplis par sa nation, et c'est sous sa dictée, pour ainsi dire, et à son instigation personnelle que Dudon de Saint-Quentin a rédigé son livre. Ce haut baron avait compris la puissance de l'étude comme instru-



ment de civilisation, et il fut l'un des seigneurs qui appelèrent près d'eux les savants étrangers (1).

De son mariage avec Auberée sont issus deux fils et deux filles : 1<sup>o</sup> Hugues, évêque de Bayeux ; 2<sup>o</sup> Jean, évêque d'Avranches ; 3<sup>o</sup> Auberée, femme de Richard de Beaufour ; 4<sup>o</sup> Mathilde, femme de Robert de Crépon.

Hugues recueillit dans la succession de son père d'importants domaines dans la région qui forme aujourd'hui le canton de Pont-Audemer, et Jean eut en partage la terre de Guer ou de Wewr, aujourd'hui appelée le *Vièvre*. Le cartulaire de Préaux (2) le nomme Jean de Saint-Philbert. Il ne tarda guère à devenir savant dans les lettres, dit Guillaume de Poitiers (3), et dans l'ordre laïque il s'acquittait rapidement, par sa vie religieuse, l'admiration du clergé et même des chefs du clergé. En 1046, il détachait de son domaine la terre de Saint-Benoît et la donnait à l'abbaye du Bec. Quatre ans après, il donnait encore à la même abbaye l'église Saint-Georges du Vièvre avec la dime du bourg, l'eau et les maisons.

Il ne désira point l'honneur sacerdotal, mais les évêques souhaitèrent de le voir devenir leur collègue, et il fut promu à l'évêché d'Avranches en 1060 ou 1061 d'après la chronique de Saint-Étienne. Il assista à la dédicace de la cathédrale de Rouen en 1063, à celle de l'église Saint-Étienne de Caen en 1066 et de Jumièges en 1067.

Jean d'Avranches avait conservé dans l'exercice du pouvoir religieux un peu de l'esprit hautain de sa race. Moins de cent ans après Rollon, l'élément normand s'était infiltré dans les rangs du clergé et en avait altéré le caractère évangélique. Ces intrus vivaient absolument en laïques : Robert I<sup>er</sup>, fils de Richard I<sup>er</sup>, et Mauger, fils de Richard II, tous deux archevêques de Rouen, sont des exemples de la

---

(1) Voir Dudon de Saint-Quentin, édit. Lair, Paris, Derache, 1865, p. 112, et l'étude historique placée en tête de cette édition, p. 27. — Dudon adressa même à Raoul une pièce de vers : *Versus ad comitem Rodulfum totius operis relatores*, lib. II, sub fine. On avait été même jusqu'à soutenir que Raoul était l'auteur véritable de ces précieuses annales.

(2) Archives de l'Eure, A. 711.

(3) Guill. de Poitiers, édit. Guizot, p. 382.



vie déréglée du haut clergé de cette époque. Abbés, moines, prêtres, possesseurs de riches prébendes, ils ne cherchaient qu'à tirer parti de leur ministère, en vendant les sacrements à prix d'argent. La discipline ecclésiastique n'existait plus que de nom. Sincèrement attaché à ses devoirs religieux, Jean apporta sa fougue naturelle dans l'accomplissement de ses devoirs d'évêque, et fut avec Odon, ou Eudes, évêque de Bayeux, frère utérin du Bâtard, l'un des principaux réformateurs de la discipline ecclésiastique en Normandie.

Son énergie pour le rétablissement des bonnes mœurs et de la discipline dans le clergé lui avait concilié l'amitié de Lanfranc et de son métropolitain Maurille. C'est à ce dernier qu'il dédia son traité : *Des offices (De officiis)*.

C'est assez dire que sa réputation de vertu allait l'appeler à une situation prépondérante.

A la mort de l'archevêque Maurille, les clercs de l'église de Rouen choisirent pour lui succéder Lanfranc, alors abbé de Saint Étienne de Caen. Celui-ci refusa un pareil honneur et désigna en son lieu et place Jean d'Avranches. Il ne se borna pas à faire les plus pressantes démarches près du duc-roi Guillaume, il voulut se rendre à Rome près du pape pour décider la nomination de son ami et autoriser la translation de Jean, évêque d'Avranches, au siège de Rouen. Cette sorte de mutation n'était point encore passée dans les usages ecclésiastiques. Son ambassade fut couronnée de succès et il rapporta de Rome le *pallium* au nouvel archevêque. On n'est pas d'accord sur l'année exacte où Jean fut consacré. Quelques-uns placent son avènement en 1067, d'autres en 1068, parce qu'il a fallu un temps assez long à Lanfranc pour terminer son voyage de Rome. Jean quitta donc Avranches pour aller habiter Rouen.

C'est à ce moment que, voulant laisser à son église cathédrale d'Avranches un souvenir de son ministère, Jean lui donna, pour en jouir après sa mort, la moitié de son *alleu* de Saint-Philbert (1). Cette terre fut bientôt connue sous le nom de baronnie de Saint-Philbert, et jusqu'à la

---

(1) *Gallia christiana*, XI, p. 475. — Quam Sancti Filiberti baronnam vocant diocœsi Lexoviensi, propè Pontem-Audomari.



Révolution les évêques d'Avranches l'ont constamment possédée et en ont perçu les revenus (1).

Sur le siège archiépiscopal de Rouen, son zèle pour le rétablissement de la discipline se donna utilement carrière. Il réunit un synode à Rouen en 1072, et en 1074 il en convoqua un second à Saint-Victor en Caux, et, comme il défendait sous peine d'anathème à ses clercs de conserver leurs concubines, ceux-ci le poursuivirent et le frappèrent à coups de pierres. L'archevêque dut prendre la fuite en s'écriant avec force : « O mon Dieu, les gentils ont envahi ton héritage ! » (Orderic Vital, liv. IV, édit. Guizot, II, p. 162.)

Sa haute situation en Normandie, l'estime particulière en laquelle il était tenu par le duc Guillaume lui valurent les plus grands honneurs. C'est lui qui consacra au Seigneur, dans l'abbaye de Fécamp, Cécile, fille du duc-roi Guillaume, et qui fit la dédicace de l'église Saint-Étienne de Caen et celle de Sainte-Marie du Bec, bâtie à peu de distance de sa baronnie de Saint-Philbert.

Ses démêlés avec les moines de Saint-Ouen de Rouen sont célèbres. En sa qualité d'archevêque, il avait le droit d'officier le jour de la fête du saint patron, à l'église de l'abbaye. Quand il se présenta au jour anniversaire, la messe était commencée, et il fut accueilli par des murmures. Il ordonna aussitôt à l'officiant d'interrompre l'office et se mit lui-même en demeure de dire la messe. Pris d'une violente colère, il excommunia les rebelles. Mais les moines exaspérés se sauvent, montent au clocher et sonnent le tocsin. La foule accourt en armes : une lutte s'engage, et l'archevêque doit se retirer. Quelques moines furent punis, mais l'état de rivalité ne fit que s'accroître. Le prélat n'avait plus la vigueur de la jeunesse : la vieillesse s'avancait, trainant avec elle son cortège d'infirmités. Trois

---

1) Farin, dans son *Histoire de Rouen* (1738, III, p. 56) dit que le prieuré de Saint-Philbert a été fondé par Jean. Nous ne pouvons que nous en rapporter à ce consciencieux écrivain, mais nous ignorons sur quel document il a basé sa conviction.

Le surplus de la baronnie resta à Jean et à ses héritiers. Le domaine royal recueillit plus tard cette moitié de l'alleu primitif.



ans après cette scène regrettable, l'archevêque, qui avait tenu à assister à la fête de saint Ouen et qui s'était fait remplacer pour dire la messe au grand autel par Gislebert, évêque d'Évreux, fut frappé de paralysie et d'une incontenance d'urine. Il ne pouvait plus vaquer aux devoirs de sa charge. Il encourut aussi, en l'année 1078, la colère du roi, en refusant avec obstination d'assister aux obsèques de Hugues, évêque de Lisieux. « Il revenait de la cour du roi, dit Orderic Vital, traversant la ville sur sa mule et parlait fort haut de l'événement présent : il était très près de nos logis quand, par la permission de Dieu, il fut saisi d'une douleur violente, qui, devant la foule assemblée, le renversa par terre : il vécut encore deux ans, mais sans pouvoir parler. »

L'état de paralysie et d'humiliante infirmité dans lequel était tombé l'archevêque Jean ne permettait pas d'attendre sa mort pour le remplacer. Dès le mois d'avril 1078, Grégoire VII envoya un légat prendre des renseignements sur la nécessité de lui nommer un successeur. Cette mesure ne fut prise qu'en l'année 1079, après que Jean eut donné sa démission d'archevêque (1).

Jean d'Avranches se retira alors dans son domaine, la baronnie de Saint-Philbert, et survécut peu à la perte de sa dignité archiépiscopale. Il y rendit son dernier soupir le 9 septembre 1079.

« L'an de l'incarnation du Seigneur 1079, dit Orderic Vital (liv. V), l'archevêque Jean mourut après avoir gouverné son église pendant douze ans et fut inhumé dans le baptistère de son église vers le nord. Son tombeau fut construit en pierre blanche sur laquelle on grava habilement l'épitaphe qui suit :

« Cité de Rouen, ton métropolitain repose ici. Sa mort t'a fait tomber du haut de ta grandeur. La puissance de l'église s'affaiblit ; la ferveur des ordres sacrés se refroidit, malgré les soins que la religion a pris pour les établir. Ce

---

(1) Immo consultu omnium pulsatus, episcopatu cedit, et ad quamdam patrimonii sui villam Sancti Philiberti dictam, secedit, ubi et aliquantisper supervixit. *Gallia christiana*, XI, p. 35.



prélat, remettant en vigueur les décrets des canons négligés trop longtemps, prescrivit aux prêtres de vivre chaste-ment. De son temps, les grâces de Dieu cessèrent d'être vénales, et c'est ainsi qu'il rendit les plus grands services. Cet homme que recouvre une simple pierre, fut éloquent, grave, sage et sobre. Septembre était parvenu à son neuvième jour, lorsque Jean se dépouilla de sa chair. Puisse-t-il obtenir le véritable repos. Ainsi soit-il ! »

« Peu après la mort du prélat en 1091, son neveu Guillaume, petit-fils d'Osbern, confirma à l'église d'Avran-ches la donation de la baronnie faite par son oncle. »  
(*Gallia christ.*, XI, p. 476.)







**L**A *villa* dans laquelle le vénérable Jean, archevêque de Rouen vint passer les derniers jours de sa vie, est détruite aujourd'hui. Non loin de la rivière de Risle, au bas du coteau couvert de bois sous lequel sourd une fontaine aux eaux abondantes et pures, un château avec ses dépendances avait été élevé. Il n'en reste plus rien, mais, sous les vallonnements du gazon, on retrouvera peut-être les substructions des anciennes constructions romanes contemporaines de Guillaume le Conquérant.

Les évêques d'Avranches devaient au roi de France, à cause de leur baronnie, après la confiscation de la Normandie et sa réunion à la couronne, le service de cinq chevaliers par vingt jours de garde pour l'alleu de Saint-Philbert. Ils avaient droit de haute et basse justice sur leurs domaines (1). Cette haute justice se tint longtemps dans la paroisse, puis à Saint-Georges de Vièvre, et enfin à Pont-Audemer. La prison, « solide construction de vingt-cinq pieds de façade, dit M. Canel, était située non loin de l'église de Saint-Philbert, sur le bord du chemin de Freneuse. On voyait de là les fourches patibulaires dressées en permanence sur la côte du Gibet (2). »

Après la mort de Jean, la baronnie fut souvent habitée par les évêques d'Avranches : ils étaient là aux portes de Rouen, leur métropole, et ce voisinage leur permettait d'entretenir de fréquentes relations avec les membres du haut clergé et les principaux officiers des ducs et des rois

---

(1) Canel, *Essai historique et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, II, p. 270.

(2) En sa qualité de baron, l'évêque d'Avranches avait droit de placer quatre piliers à son gibet.



et de traiter plus avantageusement les difficultés sans cesse renaissantes dans la gestion tant du temporel que des intérêts spirituels du diocèse.

C'est pour se faire ainsi une sorte de pied-à-terre seigneurial qu'au treizième siècle le château et les tours d'enceinte furent établis.

Au cours des siècles, la baronnie d'Avranches avait été morcelée en différents fiefs, relevant d'elle moyennant diverses redevances ou rentes. Les évêques avaient cependant conservé des domaines importants à Saint-Pierre-des-Ifs, Saint-Grégoire-du-Vieuvre et Saint-Philbert-sur-Risle. C'était le domaine non fiefié qu'ils faisaient exploiter par leurs fermiers ou leurs hommes.

*Le rôle des fiefs de la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer (1), dressé par le bailli de Rouen ou son lieutenant suivant les lettres données à Bloyes le 20 mars 1540, donne ainsi la valeur des fiefs dépendant de la baronnie de Saint-Philbert, dans la sergenterie de Montfort :*

« Le fief de la *Court de Neuville*, en litige avec Jean de Livet à cause de son fief de la Poterie-Matthieu, et les évêques d'Avranches à cause de leur baronnie, vaut 150 livres, 12 chapons, 24 livres de lin et deux journées de travail.

« Le fief de *Bosopotier* est également litigieux entre les mêmes parties (1/4 de fief).

« Le fief de *Carsis* à Guillaume de Gouvys, prêtre, tenu du dit seigneur évêque et baron d'Avranches, par 1/4 de fief, vaut 150 livres.

« Le fief de la *Crayssonnière* à Regné de Sainte-Marie, lequel est *descordable* avec le dit de Livet de la Poterie-Matthieu, vaut 150 livres.

« La vavassorerie *Cauvin* à M. Pierre de Morseng vaut 30 sols et 12 réez d'avoine avec relief et 13<sup>o</sup>, lesquels réez d'avoine peuvent valoir 24 sols, ci. 54 sols.

« Le fief de la *Salle* à M. Robert Le Sens, curé de Limbeuf, tenu par 1/8 de haubert, 13 livres.

---

(1) Publié dans l'Appendice à l'histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux, par Formeville, Lisieux, 1873, II, p. 369.



« Le fief de *Lannoy* tenu par Isard Le Sens, tenu de la baronnie par  $\frac{1}{3}$  de haubert. 60 livres.

« Le fief des *Loges* à Pierre de Coursey, écuyer, tenu par  $\frac{1}{6}$  de fief de la d. baronnie, 30 livres.

« Le fief de *Livet* à Thomas Le Boucher, tenu par  $\frac{1}{6}$ , 20 livres; le fief de la *Motte* à Jean Le Bienvenu, tenu par  $\frac{1}{2}$  fief, vaut 37 livres.

« Le fief de *Freneuse* à H. et puissante princesse dame Loyse de Bourbon, princesse de la Roche-sur-Yon, tenu par  $\frac{1}{4}$  de fief, vaut 50 livres.

« Le fief de la *Lecqueraye* à Guillaume Cavelier, bourgeois de Rouen,  $\frac{1}{4}$  de fief en litige pour la tenue entre le d. évêque à cause de sa baronnie et le sieur de la Poterie-Matthieu, vaut 130 livres. »

Les évêques d'Avranches avaient, en outre, à cause de leur baronnie, conservé le droit de patronage sur la chapelle Saint-Jean de la baronnie et les églises Saint-Victor d'Épine, Notre-Dame d'Épine et de Freneuse.

En outre, un des principaux revenus de la baronnie consistait aux seizième, dix-septième, dix-huitième siècles, dans la perception d'un droit de marque sur les toiles dites Rouen-Fleurets-Blancards, fabriquées dans les environs et qui devaient être apportées tous les mercredis au marché de Saint-Georges de Vièvre pour y subir la visite. Le commis des évêques d'Avranches percevaient un droit de 15 deniers par pièce (1). Or la quantité de ces toiles était énorme, puisque, vers 1770, cette seule branche de commerce fournissait, au dire du rapporteur du bureau d'encouragement de la Commission intermédiaire de haute Normandie, une valeur de 15 millions de livres par an.

En 1626, Messire François de Péricard, évêque d'Avranches, donne quittance (2) notariée à honorable homme Thomas Harou, demeurant en la paroisse de la Poterie, vicomté de Pont-Audemer, du payement de 12 000 livres

---

1 Voir : *Recherches sur le commerce et la fabrication dans le Lieuvin, aux dix-septième et dix-huitième siècles, des toiles de lin dites Rouen-Fleurets-Blancards*, par A. Montier.

(2) Arch. de l'Eure, G. 3, pièces parchemin.



tournois « qui lui étoient deubz à cause de sa terre, baronnie et prieuré de Saint-Philbert-sur-Risle. desquelles terres ledit Harou est receveur et ce. pour les termes de Saint-Jehan-Baptiste, Saint-Michel, Noël, mil six cent vingt-cinq, Pasques, Saint-Jean et Saint-Michel dernier, mil six cent vingt-six. »

Cela représentait par an environ 8000 livres de revenu foncier au commencement du dix-septième siècle, indépendamment des revenus des marchés et autres produits accessoires. La munificence de Jean de Saint-Philbert se perpétuait ainsi à travers les siècles, en faveur de ses successeurs sur le siège épiscopal d'Avranches.

A la Révolution, le domaine de la baronnie, déclaré bien national, fut mis en vente devant les autorités du district de Pont-Audemer et acquis suivant procès-verbal d'adjudication en date des 17 décembre 1792, 27 février 1793 et 20 frimaire an II, par les sieurs Joseph Allaire, François Leclerc et autres qui le rétrocédèrent à un sieur Baud de Paris. Les héritiers de celui-ci ayant mis en vente devant le tribunal de la Seine la baronnie en même temps que la ferme du Vieux-Montfort, M. Simon-Charles-François Rabasse, notaire à Montfort, en fut déclaré adjudicataire, savoir : de la baronnie pour 19 900 francs et du Vieux-Montfort pour 4 400 francs, suivant adjudication en date du 24 février 1807.

Elle est aujourd'hui la propriété de M. Gustave Maillet qui s'en est rendu acquéreur des héritiers de M<sup>me</sup> Hubert Lereffait, née Rabasse. Les archéologues et les amis de notre histoire de Normandie n'auront point à redouter la disparition des constructions et des bâtiments de l'antique baronnie: ils sont l'objet d'un soin attentif du nouveau propriétaire qui, pour arrêter l'effet destructif des intempéries des saisons, va faire réparer la crête des murs, consolider les corniches des tours et rétablir le toit conique de la charmante tour d'encoignure du nord-est.

La désignation des biens composant la baronnie vendue en 1807 est intéressante à noter. « Ladite ferme de la baronnie, y est-il dit, est dans un enclos contenant soixante-trois ares quarante-trois centiares environ ou deux ares, entourée de bons murs en lequel se trouve un bâtiment



en face de l'entrée qui est par une porte cochère sur la route de Montfort à Fraineuse.

« Aux deux angles de la cour et aux deux côtés du jardin qui est en suite de tous les bâtiments, sont quatre tours rondes de construction défendable avec barbes à canne, planchers entre le rez-de-chaussée et le comble. Dans deux de ces tours, il y a des cheminées ; les tours sont couvertes en tuiles.

« Une cour plantée de pommiers avec pâturage au-dessous.

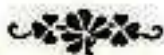
« Dans ladite cour se trouve une grande cave avec descente en pierre et couverte en terre.

« A côté et sur une partie en élévation du sol, au niveau de la route est formé le creux d'un grand bassin qui peut être alimenté par une source d'eau vive très abondante, coulante dans ladite cour et qui, recueillie, suffirait pour arroser le jardin et aux eaux nécessaires pour la maison.

« Ensuite du jardin qui est planté d'arbres et d'arbustes de diverses espèces et attenant le mur de clôture est un carré de terre clos de hayes beaucoup plus bas que le précédent en nature de labours. »

Puis, en pente jusqu'à la rivière de Risle, s'étend la garenne. Cette garenne et le coin de terre en labour contenant 2 hectares 45 ares 15 centiares « *sont par leur ensemble au moyen de ce que le mur de clôture ne s'élève qu'à hauteur d'appui, partie agréable (sic) à la maison d'habitation.* »

A part le délabrement des murs, la destruction des toitures et des planchers des tours, nous retrouvons aujourd'hui l'immeuble tel à peu près qu'il est décrit dans le procès-verbal d'adjudication de 1807.







**A**BANDONNONS pour un instant le domaine des faits historiques et consacrons quelques lignes à la description archéologique des bâtiments qui ont survécu aux injures du temps, comme aux périls de la guerre de Cent Ans et de nos guerres de religion.

Le chef-lieu de la baronnie est formé aujourd'hui d'un quadrilatère quasi régulier, dont le plus grand côté fait face à la vallée vers le sud-est. Des murs d'enceinte en maçonnerie de silex liaisonnés par des assises de pierre et soutenus par des contreforts datant du seizième siècle entourent ce vaste enclos. Aux quatre encoignures se dressaient quatre tours cylindriques de hauteur inégale, parmi lesquelles trois seulement sont demeurées dans un assez bon état de conservation : la quatrième, placée à l'angle nord-ouest, est démolie jusqu'à une hauteur de 2 ou 3 mètres au-dessus du sol. Ces tours, en cas d'attaque, flanquaient les courtines des murs d'enceinte.

L'entrée se faisait sur l'ancien chemin de Serquigny qui longeait le pied du mur du domaine, au nord, vers le côteau, par une large porte flanquée de deux tours cylindriques percées de meurtrières. Le segment extérieur de ces tours faisant saillie sur le mur de clôture est seul conservé aujourd'hui. Une herse s'abaissait entre ces tourelles et pouvait, en cas de danger, interdire l'entrée aux assaillants. Aucun fossé ne protégeait cette enceinte.

Les clôtures, qui en 1807 séparaient la cour de l'enclos en labour, ont disparu. Au-dessous du mur d'enceinte, du côté de la vallée, le terrain disposé en terrasse devait servir de jardin et de promenade, c'était la garenne : il domine la Risle et le moulin, qui, aujourd'hui encore, a conservé,



en souvenir de ses anciens propriétaires, le nom de Moulin-l'Évêque.

Le château servant d'habitation aux anciens évêques s'élevait à l'emplacement du jardin actuel du fermier, sur l'alignement du mur d'enceinte regardant la vallée. Dans ce mur se voit encore une poterne ogivale, et, à côté, une fenêtre de même forme dont l'imposte est aveuglée par des assises de pierre, et qui était séparée en deux baies rectangulaires par un meneau chanfreiné encore parfaitement visible. Cette fenêtre est identique à celles du donjon du Château-Gaillard. Cette partie de la construction peut se rapporter au commencement du treizième siècle.

Le terrain de l'intérieur de l'enclos vers l'est se trouve en contre-haut du sol actuel de la garenne, et le mur d'enceinte, à partir de l'emplacement de l'ancien château et en se dirigeant vers Montfort, se trouve à hauteur d'appui. En cas d'attaque, les défenseurs de la baronnie pouvaient donc lancer leurs carreaux et leurs flèches par-dessus la crête du mur.

Une vaste grange, dite grange aux dimes, à laquelle on accède par une porte plein cintre ouverte sous un arc surbaissé, paraît remonter également au treizième siècle : ses petites fenêtres carrées, étroites, n'ont rien de spécialement caractéristique.

Une petite chapelle isolée au milieu de la cour, et éclairée par des fenêtres à plein cintre, modernes, est sans intérêt. Elle peut dater du commencement du dix-huitième siècle et a remplacé l'ancienne chapelle dédiée à saint Jean, que Jean d'Avranches avait dû élever dans son manoir seigneurial. Chaque année, le jour de la fête du saint, un habitant de Saint-Philbert devait présenter un bouquet au bienheureux patron. Pour cette redevance, il avait obtenu, dans les bois d'Avranches, le droit de chasse, le faucon sur le poing, et le droit de pacage pour sept vaches et un taureau (Canel, *Essai sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, II, p. 279).

Un des bâtiments s'appelait la *salle du Jeu de paume*. Peut-être occupait-il l'emplacement qui fait suite à la grange.

Non loin de l'entrée, sur la gauche, les évêques avaient installé un caveau pour les vins de leur consommation.



On y descendait par un escalier, dont chaque doubleau de la voûte est dans le plan vertical de la marche correspondante. A droite, sur une pierre placée dans la maçonnerie, se lit l'inscription suivante :

En 1784  
par F. Fouché  
de Caen.

C'est ce caveau que le contrat de 1807 désigne comme une grande cave couverte en terre. Des niches voûtées ménagées de chaque côté d'un couloir central assuraient un logement sain et frais aux vins et liquides qui avaient été jugés dignes du palais de nosseigneurs d'Avranches.

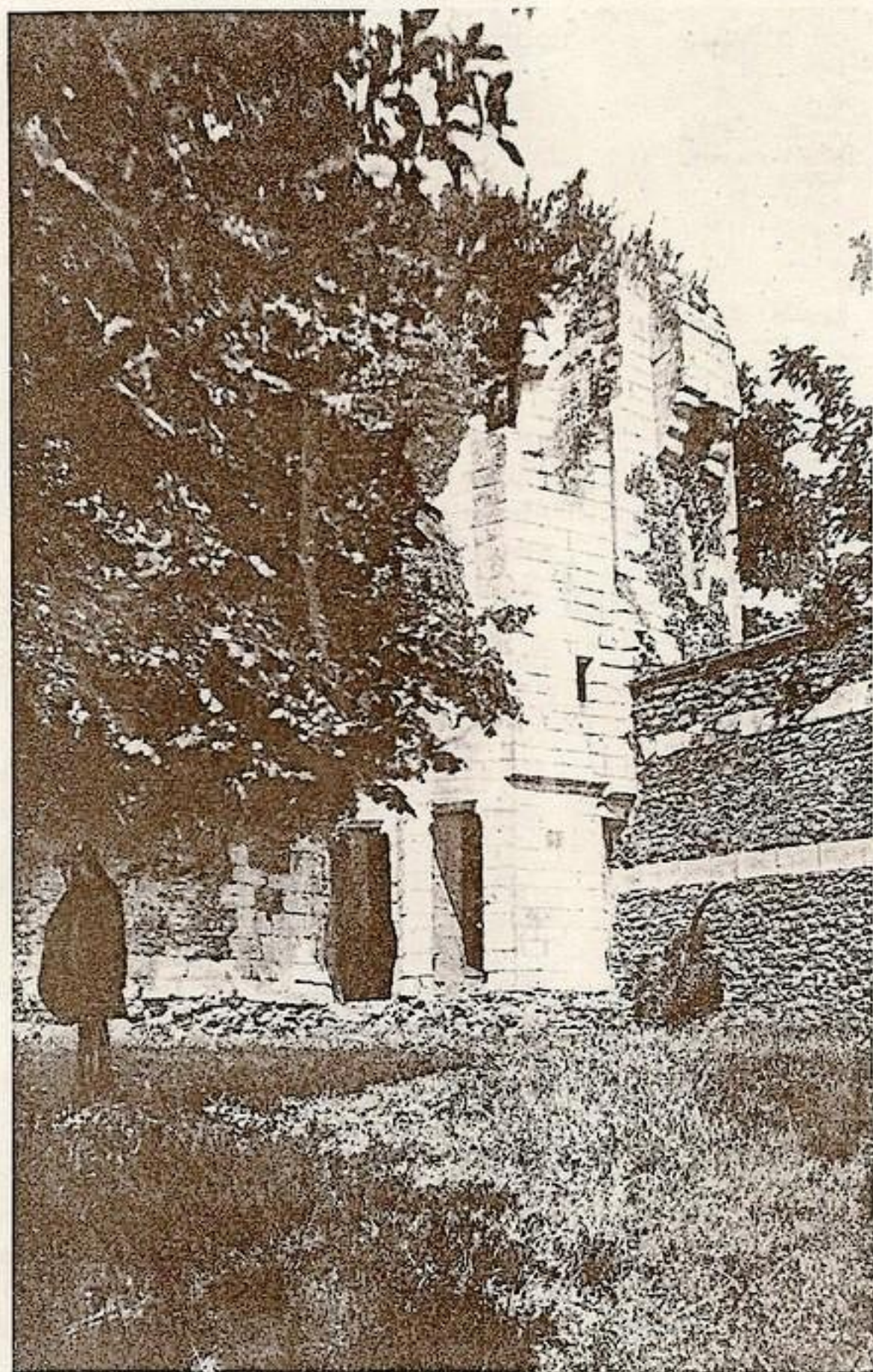
Cà et là des pans de muraille épais, notamment près de la maison actuelle du fermier, indiquent la direction des murs divisant en plusieurs parties l'enclos primitif : peut-être des fouilles habilement exécutées permettraient-elles de reconstituer le tracé des constructions des onzième et douzième siècles. On peut l'espérer, mais il serait téméraire de l'affirmer.

Les tours d'angle dont nous avons déjà dit un mot sont les parties les plus intéressantes des constructions anciennes et les moins endommagées. Elles remontent au treizième siècle.

La première et la mieux conservée est située à l'angle sud-ouest vers le haut de la vallée. Elle a été réparée par l'ancien propriétaire, M. Rabasse, qui a aménagé une plateforme à la partie supérieure. De cet endroit, la vue est certainement la plus belle dont on puisse jouir sur la vallée de Risle. Elle s'étend depuis la tour de l'abbaye du Bec, illustrée par les Lanfranc et les Anselme, amis et compagnons de Jean d'Avranches, sur le domaine de la Court, l'ancienne terre des Phelipeaux de Pont-Chartrain, sur les sinuosités de la rivière, jusqu'au vieux château de Hugues de Montfort, et plus loin jusqu'aux coteaux de Corneville.

Cette tour cylindrique, bâtie en silex avec assises alternées de pierres blanches, est accostée d'une élégante tou-







relle coiffée d'un toit de pierre en forme de poivrière et qui contient l'escalier. On y accède par une porte ogivale qui s'ouvre sous un fronton pointu et d'un galbe gracieux. Les archéologues ne manqueront pas de remarquer que, contrairement aux principes de construction gothique habituellement suivis au treizième siècle, les deux arcs entiers-points de cette baie, au lieu de s'opposer l'un à l'autre au sommet de l'ogive et de se faire équilibre, sont reliés par une clef de voûte appareillée formant la pointe de l'ouverture. Une disposition analogue dans la clef de voûte existe également à une des poternes du Château-Gaillard.

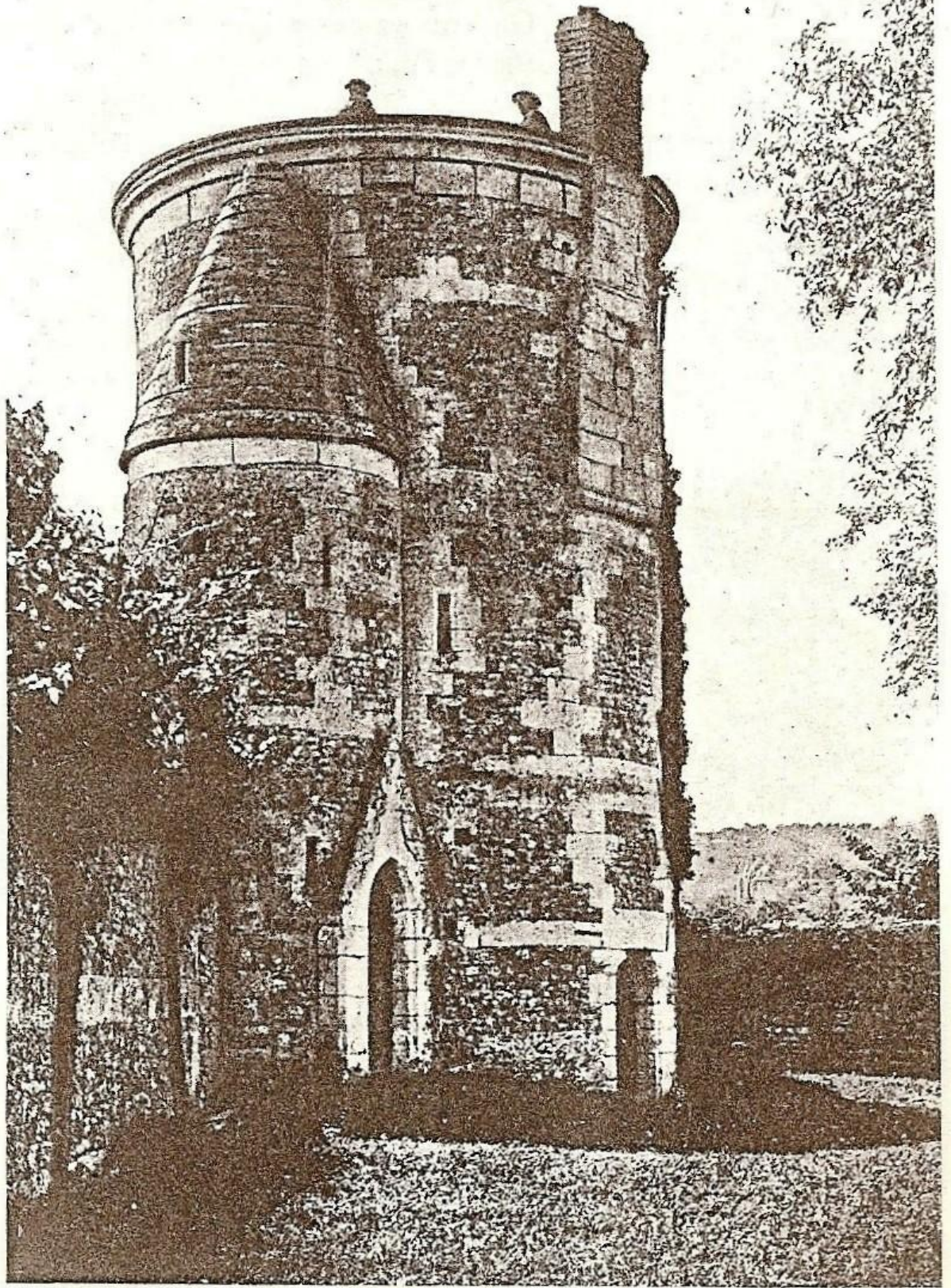
Elle comporte un rez-de-chaussée et deux étages : aucun n'est voûté ; le rez-de-chaussée est percé de meurtrières, et les étages sont éclairés chacun par deux fenêtres carrées : les planchers reposent sur des poutres légères dans les empochements pratiqués dans les murs. Les réparations modernes faites à l'intérieur de la tour ont fait disparaître tout ce qui aurait pu rester des anciennes cheminées établies au premier et au second étage.

La seconde tour, placée à l'extrémité opposée du mur d'enceinte, vers le sud-est, est moins importante : comme la précédente, elle est faite en maçonnerie de silex et de pierres. Les murs extérieurs sont restés intacts, ainsi que la corniche, mais la toiture et les planchers ont disparu. On ne pouvait accéder du rez-de-chaussée à l'étage qu'au moyen d'une échelle par une trappe ouverte dans le plancher : au rez-de-chaussée sont percées d'étroites meurtrières, et, à l'étage, des fenêtres carrées, pareilles à celles de la tour précédente, donnaient l'air et la lumière à l'intérieur.

La troisième tour, placée au nord-ouest, quoique privée de sa toiture conique et de ses étages, est, de toutes, la plus curieuse. Elle comporte un rez-de-chaussée et deux étages, auxquels on accédait par un escalier tournant, construit dans une élégante tourelle de pierre blanche élevée sur un plan hexagonal et qui flanque au sud la masse grise de la grosse tour cylindrique.

A l'extérieur du second étage, un machicoulis supporté par des consoles soutient une dalle percée d'une ouverture cylindrique, et paraît avoir servi à un usage plutôt scato-







logique que guerrier. Le château de Coucy et celui de Landsperg (Bas-Rhin) ont de semblables ouvertures (1).

La tour mesure à l'intérieur 4<sup>m</sup>50 de diamètre : l'épaisseur des murs est de 1<sup>m</sup>10 au rez-de-chaussée, et de 90 centimètres seulement au premier étage ; au rez-de-chaussée, d'étroites meurtrières sont percées dans ces murs.

Chacun de ces étages est percé de deux fenêtres carrées se faisant face, et ouvertes, l'une au nord, l'autre au sud. Celles du premier étage, comme du reste pour les autres tours, sont plus étroites que celles du second. Des cheminées avaient été établies pour chacune de ces pièces, et celle du second étage est encore demeurée intacte. Elle est restée suspendue dans l'espace. Ses deux jambages carrés et chanfreinés largement supportent un mince linteau appareillé en belle pierre blanche : les moulures formant le chapiteau de ces piliers indiquent un travail du treizième siècle.

Au premier étage de cette tour, une porte carrée, ouverte à droite de l'escalier, donne accès dans un réduit carré qui a dû servir de latrines. Un vide quadrangulaire maçonné, en belles pierres de taille et présentant environ 90 centimètres de longueur sur 40 de largeur, descend jusqu'au pied de la tour et se trouve ménagé dans l'épaisseur du mur près de la tourelle contenant l'escalier. Une disposition analogue se voit au château de Pierrefonds (2).

La quatrième tour, placée à l'extrémité de ce même mur d'enceinte, est détruite dans sa partie supérieure. Elle était du même type que celle qui existe à l'extrémité sud-est vers Montfort. Il semble que l'ingénieur qui a organisé ces défenses au treizième siècle ait voulu disposer, aux deux extrémités opposées en diagonale du quadrilatère, des tours de même dimension et de force défensive équivalente.

Les tours de cette enceinte fortifiée, a dit M<sup>me</sup> Philippe Lemaître (3), sont les miniatures de celles du château de Fougères en Bretagne. Leur construction, du moins, pré-

---

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, V<sup>o</sup> Latrines.

(2) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, V<sup>o</sup> Latrines.

(3) M<sup>me</sup> Philippe Lemaître, *la Normandie au dixième siècle*, Rouen, 1845.



sente de grandes analogies : mais la baronnie de Saint-Philbert, si nous en jugeons par les restes actuels de ses constructions, était loin, au point de vue militaire, de posséder une force de résistance comparable à celle du château de Fougères. Les murs actuels auraient été trop faibles pour résister à un siège en règle : ce sont de simples murs d'enceinte suffisants pour arrêter un parti de cavalerie, une compagnie de routiers, une de ces bandes de fourrageurs qui, en temps de guerre comme en temps de paix, sans souci des traités, vivaient sur le plat pays, détroussaient les marchands, pillaient les paysans, volaient le bétail, enlevaient les grains mis en réserve pour l'ensemencement. C'est contre ces bandes de brigands et de malandrins que la baronnie avait voulu se protéger. En cas de guerre, dans son enceinte pouvaient se réfugier à la première alerte les vassaux de l'évêque avec leur famille et leur mobilier agricole. En sûreté derrière ces murailles dont ils assuraient la garde, les vilains attendaient l'éloignement des pillards et, en cas d'attaque aux remparts, défendaient les armes à la main leurs biens et la vie de leur famille. L'histoire de Normandie aux dixième et quinzième siècles est remplie d'épisodes de cette nature.

Aujourd'hui les tours de la baronnie n'ambitionnent point de jouer un rôle militaire dans la défense du pays : elles ne constituent plus qu'un décor pittoresque sur un fond de fraîche verdure. Ses corniches disparaissent au printemps sous les fleurs odorantes de la giroflée des ruines : le lierre s'accroche aux baies de ses tours et découpe ses frondaisons sombres et touffues sur la blancheur des pierres de la muraille. Ces vestiges d'une époque féodale et militaire font aujourd'hui la joie des yeux du peintre et de l'artiste : ils resteront l'objet des méditations de l'historien et de l'archéologue, qui, dans cette vieille baronnie, pourra évoquer, par la pensée, et le souvenir glorieux de Jean d'Avranches, et l'image de cette société religieuse, où nous trouverons, à côté de l'archevêque de Rouen, des prélats comme Eudes, le frère de Guillaume le Conquérant, comme Hugues de Lisieux, des saints personnages comme Lanfranc et saint Anselme, la gloire de l'école de Bec et l'orgueil de la France scolastique au onzième siècle.



Quel est l'homme de travail ou de labeur intellectuel, qui, au déclin de la vie, n'envierait, pour y couler dans le calme et la paix les derniers jours de son existence, cet asile du repos aux frais ombrages. Dans lequel Jean d'Avranches, ce prélat au cœur intrépide et à l'âme altière, est venu attendre, au milieu de l'indifférence, sinon de la jalousie de son clergé, la fin obscure d'une carrière si brillamment commencée ?

13 juillet 1895.

